Image not found or type unknown

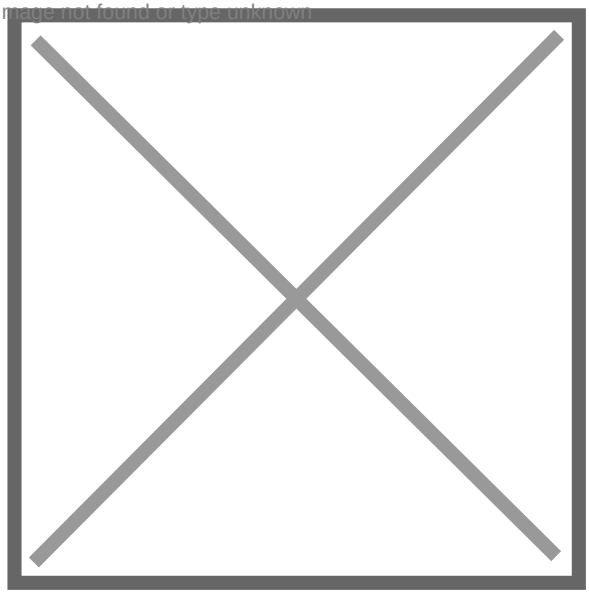

Conseil juridique au sujet des huissiers

Par **lamare**, le **14/01/2011** à **22:55**

Bonjour,
je viens de recevoir un commandement aux fins de saisie vente d'un huissier suite a un différent avec un contentieux de crédit de ma maison je suis actuellement en dossier de surrendettement n'arrivant plus a faire face à cette situation j'ai trois mensualitée qui on etait rejeter par ma banque et je n'ai pas pus trouver un térrain d'entente avec se service pour régulariser cet incident donc il emplois les grand moyens je ne sais plus quoi faire j'ai pris rendés-vous avec l'huissier pour essayer de mettre un plan mais sachant que je ne peut mettre que cinqante euros par mois et que j'en dois mille deux cents je pense q'il n'acceptera pas .je refais également mon plan desurrendettement je voudrais savoir se que je risque et quel sont mes droits et esqu'il risque de me vendre ma maison merci de votre réponse exuser les fautes.

Par **mimi493**, le **14/01/2011** à **23:35**

Il est évident que si vous ne pouvez payer vos échéances de pret, ça finira par une vente forcée. Prenez les devants et vendez la maison car une vente aux enchères publiques est souvent à un prix ridicule ne permettant pas de rembourser le pret (vous vous retrouvez à la rue ET encore endettée)

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés